

LES CENTRES DE SOINS PARTENAIRES

VOC OOSTENDE

059/80 67 66 - voc.oostende@vogelbescherming.be
Provinciaal Domein Raversijde
Nieuwpoortsesteenweg 642 – 8400 Oostende
Du lundi au dimanche : 9h - 21h30.
Bureau : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h00.

VOC NETELAND

014/51 40 41 - info@vocneteland.be
Opvangcentrum voor Vogels en Wilde Dieren,
Langstraat 29/1 – 2270 Herenthout
Du lundi au dimanche : 9h - 17h.

VOC MALDEREN

052/ 33 64 10 – voc.malderen@gmail.com
Boeksheide 51 – 1840 Malderen
Du lundi au dimanche : 9h - 17h.

VOC BEERNEM

014/51 40 41- voc.beernem@gmail.com
Bulscampveld 8 – 8730 Beernem
Basse saison : 9h - 12h / 13h - 16h30
Haute saison : 9h - 12h / 13h - 20h

SOS WILDE DIEREN

0468/28 23 68 - info@soswildedieren.be
Hoge Buizemont 219 B – 9500 Geraardsbergen

NATUURHULPCENTRUM

089/85 49 06 - info@natuurhulpcentrum.be
Industrieweg-Zuid 2051 – 3660 Opglabbeek
Du lundi au dimanche : 9h - 22h

CREAVES TEMPLEUVE

0493/33 82 07 - misschataigne@yahoo.fr
Rue Estafflers, 29A – 7520 Templeuve
Du lundi au samedi 13h - 19h appel téléphonique (semaine)
10h - 12h (samedi)

CREAVES NAMUR TEMPOUX

0477/70 98 03 - creaves.namur@gmail.com
Rue Batys de Soye 1 – 5020 Tempoux
9h - 18h 7j/7

CREAVES LES N'HÉRISSONS

0486/44 05 56 - nathalie.laboureur@skynet.be
Rue A Vi Tiyou 15 – 4140 Sprimont
Lundi au Vendredi : 8h00 - 17h00
Week-end : sur rendez-vous téléphonique.

CREAVES LE MARTINET

0496/76 83 55 - melanie.krings@hotmail.fr
Rue du Parc 1, Parc Forestia, B- 4910 Theux.
Semaine : 14h00 - 17h00 - Samedi / Dimanche : 9h00 - 12h00
Dépôt des animaux possible au portail à l'accueil 24h/24h.

CREAVES HOTTON

084/46 70 89 - creaveshotton@gmail.com
Jeanne Denis - Rue du Parc, 24 – 6990 Hotton
Du lundi au dimanche 8h - 20h.

CREAVES DES TERRILS

085/84 47 60 - creavesdesterrils@gmail.com
Rue Lamay 122b – 4420 Saint-Nicolas
Du lundi au dimanche 8h - 18h Haute saison /
8h - 16h Basse saison.

CREAVES D'ANDENNE

085/84 47 60 - info@ac.andenne.be
Rue fond de Bousalle 50 – 5300 Andenne
Du lundi au dimanche du 1er avril au 30 septembre 9h - 20h.
Autres jours : sur rendez-vous.

CLOS DE L'OLIVIER

065/23 59 75 - mail@closdelolivier.be
Rue du Bourrelier, 21 – 7050 Masnuy-Saint-Jean
Du lundi au samedi 9h - 17h (semaine) / 9h - 12h (Samedi).

VIRELLES NATURE

0476/94 22 25 - info@aquascope.be
Rue du Lac, 42 – 6461 Virelles
Du lundi au dimanche 9h - 17h.

CENTRE DE SOINS POUR LA FAUNE SAUVAGE DE BRUXELLES

02/521 28 50 - herisson@protectiondesoiseaux.be
Rue de Veeweyde, 43 – 1070 Bruxelles (Anderlecht).
Lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.
Les week-end et jours fériés de 11h à 13h.

LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES



SUIVI HÉRISSON

UNE ÉTUDE NATIONALE ET PARTICIPATIVE

www.suiviherisson.be



LIGUE ROYALE BELGE POUR LA
PROTECTION DES OISEAUX

Rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht
+32 (0)2 521 28 50 - info@protectiondesoiseaux.be



www.protectiondesoiseaux.be



La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux lance l'étude "Suivi Hérisson" à travers toute la Belgique.

L'étude "Suivi Hérisson", qui se veut participative, a pour but de réaliser une analyse complète des conditions de réadaptation du hérisson suite à son passage dans un centre de soins pour la faune sauvage.

Grâce au marquage des hérissons, les centres de soins pourront maximiser les chances de survie de ces petits mammifères en améliorant la prise en charge de ceux-ci ainsi que leur retour à la nature.

Pour y parvenir, nous avons besoin de votre participation !

PARTICIPEZ AUX OBSERVATIONS

Vous désirez aider le hérisson en Belgique ? Rien de plus simple !

- Si vous apercevez un hérisson marqué de petites gaines jaunes sur les piquants, approchez-vous de lui calmement. Attention, il ne faut surtout pas le manipuler ni le toucher.

- Ensuite, prenez-le en photo et relevez un maximum d'informations sur le lieu, l'état, le comportement du hérisson.

- Enfin, signalez l'ensemble de ces informations ainsi que le numéro de sa gaine via www.suivihérisson.be. La collecte des données n'est possible que grâce à la participation active de l'ensemble de la population. Alors soyez vigilant et observez tout ce qui passe près de chez vous !

OBJECTIFS

Afin de protéger les populations de hérissons, il est essentiel d'établir un suivi après leur séjour dans un centre de soins. Pouvons-nous relâcher les hérissons en hiver ? A partir de quel poids ? Quelle méthode est la plus adaptée pour le relâcher ? Quelles causes d'entrée ont le plus gros impact sur la survie de l'animal... ?

L'ensemble des informations que vous aurez collectées et encodées sur le site web du "Suivi Hérisson" permettra de répondre à toutes ces différentes questions et d'aider les centres de soins pour la faune sauvage.



DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE MARQUAGE

Pour suivre les hérissons, leurs piquants sont munis de petites gaines jaunes portant un numéro unique à 6 chiffres et le nom du projet « suivihérisson.be ». Le numéro d'identification commence par # pour donner le sens de lecture et est collé en 6 exemplaires sur les piquants. Les gaines tiennent en moyenne entre 12 et 18 mois, durée de vie d'un piquant de hérisson. Elles sont disposées sur les épaules, les hanches, dans le cou et sur la fin de la colonne vertébrale pour permettre d'être lues même lorsque l'animal est en boule. Cette méthode de marquage permet aussi au hérisson de continuer à se protéger d'un risque de prédation.



SUIVIHERISSON.BE

Retrouvez de nombreuses informations et conseils sur notre site. Signalez vos observations via notre site :

www.suivihérisson.be

